


Interdiction de fumer depuis le 31 mai: une bonne chose selon les restaurateurs

Plus de trois restaurateurs sur quatre trouvent que la nouvelle loi sur le tabac est une bonne chose pour la restauration. De plus, deux restaurateurs sur trois estiment que leur chiffre d'affaires et l'achalandage dans leur restaurant n'ont pas changé ou se sont améliorés depuis le 31 mai dernier. Voici, en quelques tableaux, les principaux résultats d'un important sondage réalisé par l'ARQ deux mois après l'entrée en vigueur de la Loi sur le tabac. 

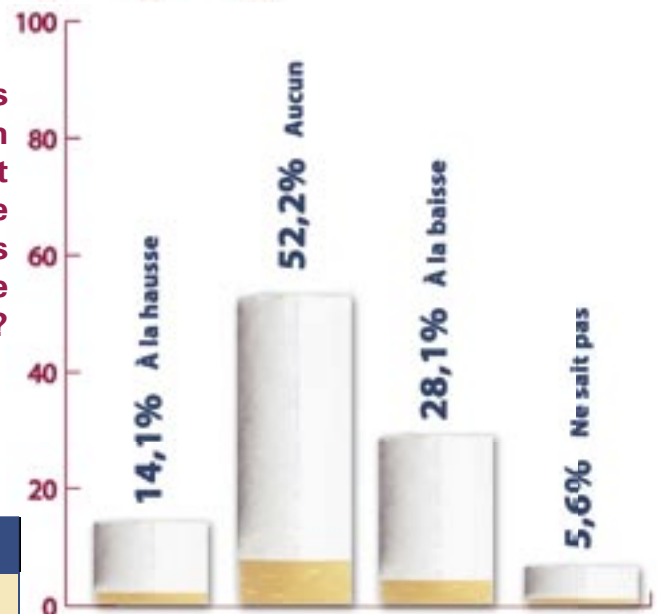
Globalement, quelle est votre opinion de la loi depuis son entrée en vigueur ?



Avez-vous remarqué un changement dans l'achalandage depuis le 31 mai ?



Avez-vous remarqué un changement à votre chiffre d'affaires depuis le 31 mai ?



EN VRAC		
	Oui	Non
Est-ce difficile de faire respecter la loi auprès de vos clients ?	4,6 %	95 %
Est-ce difficile de faire respecter la loi auprès de vos employés ?	8,8 %	90,7 %
Croyez-vous que le temps froid aura un impact sur le respect de la loi ?	23,6 %	71,3 %
Croyez-vous que le temps froid entraînera une baisse d'achalandage de vos clients fumeurs ?	32,8 %	62,1 %
Possédez-vous une terrasse ?	62,1 %	37,9 %
Peut-on fumer sur votre terrasse ?	72,2 %	27,8 %
Avez-vous reçu la visite d'inspecteurs depuis le 31 mai ?	16,7 %	83,3 %
Avez-vous reçu un constat d'infraction à la suite de cette visite ?	2,2 %	97,8 %

Méthodologie

Le sondage a été réalisé par fax, auprès de 2292 membres restaurateurs de l'ARQ. Envoyé le 31 juillet, les membres devaient faire parvenir leurs réponses le 7 août au plus tard. Au total, 538 réponses ont été reçues. De ce nombre, 24,9% des établissements (134) sont des resto-bars et 3,3% (18) correspondent au statut de Bar/Brasserie/Taverne. De plus, 34,4% (185) des restaurants ayant répondu au sondage étaient de type familial. Il est important de noter que parmi les 538 répondants, 28,9% d'entre eux interdisaient déjà de fumer avant l'entrée en vigueur de la loi, soit avant le 31 mai dernier.

*Quand le pourcentage est inférieur à 100%, c'est que certains ont répondu «Ne sait pas».